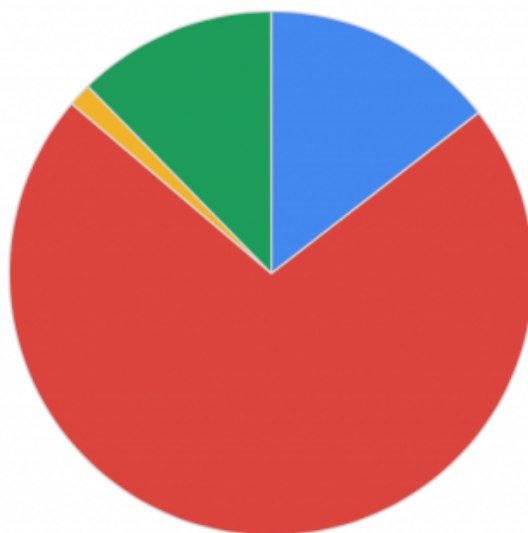


Les 638 habitants de Sury sur Léré votent Marine... ils ont subi 1755 crimes et délits en 2014 !

écrit par Christine Tasin | 16 mai 2017

Principaux crimes et délits à Sury-près-Léré

Données 2014 (source : calculs Linternaute.com d'après ONDRP)



■ Violences aux personnes ■ Vols et dégradations ■ Délinquance économique
■ Autres crimes et délits

© Linternaute.com 2017

Lire ci-dessous l'incroyable histoire de Pascal Viguié, maire de Sury près Léré, qui, pour punir ses concitoyens coupables d'avoir accordé la majorité des votes à Marine, les a privés de fête nationale.

Quelque peu curieuse, je me suis demandé quel était ce loup que le Maire ne voulait pas voir mais que ses administrés subissaient au quotidien et qui leur avait ouvert les yeux. Puisqu'aussi bien la carte des votes montre clairement que ceux qui subissent chaque jour les ravages de l'immigration et de la délinquance associés à ceux de l'Europe et de la

mondialisation avaient voté pour le seul candidat capable de dire « stop ».

Le Cher ne fait pas partie de ces départements.

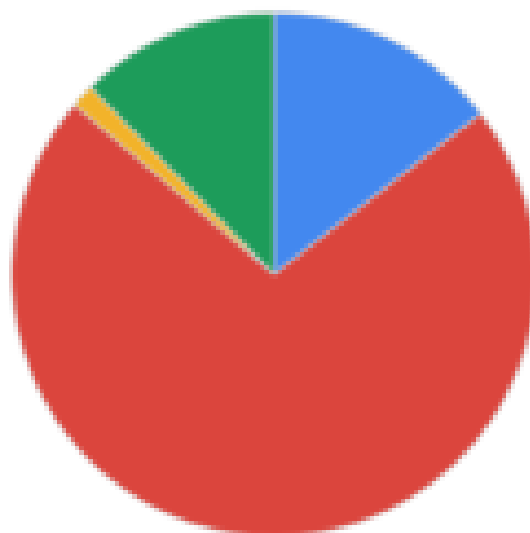
Alors ?

Alors, une recherche google m'a amenée aux chiffres de la délinquance à Sury sur Léré.

Pour l'année 2014, **1 755 crimes et délits** ont été recensés à Sury, commune qui comptait 638 habitants la même année !!!

Principaux crimes et délits à Sury-près-Léré

Données 2014 (source : calculs Lintemauto.com d'après ONDRP)



Violences aux personnes Vols et dégradations Délinquance économique
Autres crimes et délits

Débits / crimes en 2014	Sury-près-Léré et 102 autres communes	Equivalent pour 1 000 habitants (%)
Cambriolages	343 cas	5,28 %
Vois à main armée (arme à feu)	2 cas	0,03 %
Vois avec entrée par ruse	3 cas	0,05 %
Vois liés à l'automobile	252 cas	3,88 %
Vois de particuliers	294 cas	4,52 %
Vois d'entreprises	138 cas	2,12 %
Violation de domicile	5 cas	0,08 %
Destruction et dégradations de biens	131 cas	2,02 %

<http://www.linternaute.com/actualite/delinquance/sury-pres-leré/ville-18257>

La même recherche google montre ce lien :

[Justice à Sury-près-Léré \(18\), titre de séjour, extrait casier judiciaire ...](http://www.communes.com/centres/cher/sury-pres-leré_18240/justice.html)
www.communes.com/centres/cher/sury-pres-leré_18240/justice.html
 Si vous habitez à Sury-près-Léré et que vous voulez obtenir un titre de séjour, vous devez effectuer des démarches auprès de l'Office français de l'immigration ...

Demande de titre de séjour ? Tiens, tiens...

Tellement de demandes dans ce petit village qu'il faut une page Internet dédiée ? Tiens, tiens...

Y aurait-il un lien entre immigration, légale et même sans doute illégale, et délinquance ?

Y a-t-il un journaliste digne de ce nom fichu d'aller enquêter et mettre le maire le nez dans son caca ?

Pas de 14 Juillet pour le village de Sury-près-Léré, qui a voté Marine !

<http://www.bvoltaire.fr/de-14-juillet-village-de-sury-pres-lere-a-vote-marine/>

15/05/2017

AUTEUR : J.-P. Fabre Bernadac (Ancien officier de Gendarmerie – Diplômé de criminologie et de criminalistique)

Ils ne manquent pas d'imagination ces maires anti-FN, après les insultes et la délation nous en sommes à la suppression des flonflons.

Avant – mais c'était avant les présidentielles -, les maires annulaient le 14 Juillet suite à des alertes météorologiques : trop de pluie, trop de vent ou trop de sécheresse. Parfois, c'était l'état des finances de la commune qui obligeait la municipalité à supprimer les festivités. Aujourd'hui, un nouveau motif vient d'être inventé : le vote Marine.

Ils ne manquent pas d'imagination, ces maires anti-FN, après les insultes et la délation, nous en sommes à la suppression des flonflons.

Messieurs les Berrichons de Sury-près-Léré, vous êtes punis, vous n'aurez pas de fête nationale ni de bal ni de repas. C'est ce que nous apprend Le Berry républicain.

Pascal Viguié, le maire de ce charmant village, n'a pas goûté le vote mariniste dans sa commune : « Je suis touché au plus profond de moi-même. »

C'est par cette phrase que l'édile a commencé son discours, jeudi 11 mai, lors d'une réunion du conseil municipal. Déjà, au premier tour, comme dans de nombreuses autres communes du Cher, la candidate était arrivée en tête avec 51,9 %, largement devant Emmanuel Macron (18,3 % de voix). Un choix confirmé le soir du second tour, où Marine Le Pen a, une nouvelle fois, décroché 51,9 % des voix devant Emmanuel Macron (48,1 %). Impossible de laisser une telle offense faite à la République, pense notre bourgmestre. Aussi décide-t-il de ne pas participer, cette année, au banquet républicain du 14 Juillet qu'il avait lui-même institué.

Une décision suivie par le conseil municipal qui, jeudi soir, a décrété à la majorité (moins une abstention) d'annuler le repas et les animations offerts par la commune.

Pour s'en expliquer il eut des mots que n'aurait pas reniés Fouquier-Tinville : « Le

14 Juillet est, et sera toujours, symbole de notre belle République, et a donné naissance à notre devise nationale : Liberté, Égalité, Fraternité ». [...] « En votant majoritairement pour un parti d'extrême droite, parti anti-liberté, anti-égalité et anti-fraternité, la majorité des Suryçois m'ont montré tout l'inverse. Notre devise nationale est devenue désormais le dernier de leurs soucis. Le 14 Juillet, pour moi, doit être l'occasion avant tout de fêter notre République et non simplement de manger, de danser et de s'amuser gratuitement. »

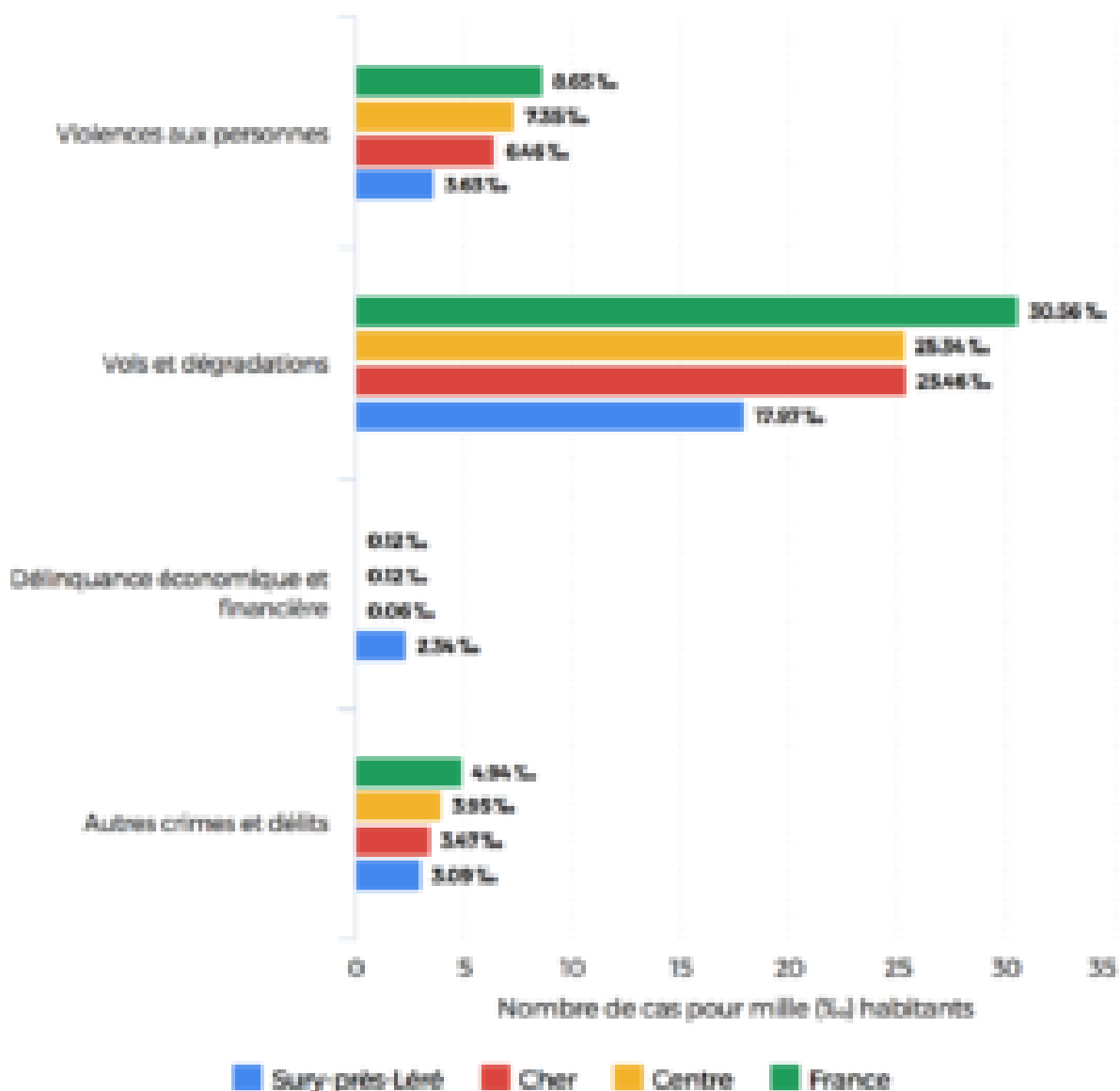
Voilà un bon début, j'imagine la suite ? Afficher la liste des mauvais citoyens sur le fronton de la mairie, badigeonner le devant des maisons des lettres FN, trouver une zone dégagée pour un nouveau type de camping, « le Goulag surycois », et, enfin, utiliser l'argent du 14 Juillet pour construire, avec l'aide de SOS Racisme et de la LICRA, un hôpital psychiatrique avec, pour praticiens, les maires désirant rééduquer leurs administrés ?

Le plus grave est que cet ex-agent EDF ne soit pas au courant qu'il est tenu de respecter et de faire respecter les droits fondamentaux : la liberté d'expression, la liberté de la presse, la liberté de réunion. Or, nous sommes face à une discrimination sur le fondement de leurs opinions politiques punissable par la loi (article 225-1 modifié par loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 – art. 86). **Pour une telle infraction, un maire risque cinq ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende.**

Alors, chiche, Monsieur le nouveau garde des Sceaux, on applique le code pénal ?

Vous voulez rire ? Le comparatif de l'Internaute nous montre qu'il y a pire que Sury sur Léré, il y aurait même plus de délits en moyenne dans le Cher et dans l'ensemble de la France...

Nombre de cas pour mille habitants (source : calculs Linternaute d'après ONDRP)



© Linternaute.com 2022

C'est dire le degré de servitude volontaire et de masochisme des électeurs de Macron.

C'est dire le courage et la sincérité des électeurs de Sury sur Léré. Ils n'auront pas droit au 14 juillet mais ils ont droit à toute notre considération et à nos remerciements les plus vifs pour avoir su réfléchir par eux-mêmes.